

11 June 2009

Information à la presse • Information à la presse

IDEA (Improving professional Development through Effective Anticipation - Améliorer le développement professionnel en anticipant mieux)

Thales adopte une approche européenne du développement professionnel qui repose sur l'anticipation et le dialogue social

Thales et la Fédération Européenne des Métallurgistes se félicitent de la conclusion, le 11 juin 2009, d'un accord européen innovant relatif à l'amélioration du développement professionnel des salariés par une anticipation effective.

Cet accord européen vise à renforcer, de façon significative, l'employabilité des salariés du groupe Thales par la mise en œuvre d'un processus annuel d'anticipation qui associe les représentants du personnel aux perspectives d'évolution des emplois.

Cet accord européen, qui vise à déployer pour tous les salariés un entretien annuel de développement professionnel, donnera ainsi à chacun la possibilité de devenir l'acteur principal de son avenir professionnel. C'est le premier accord de nature transnationale signé par Thales dans le domaine des ressources humaines. C'est un accord européen novateur qui va au-delà de l'énoncé des principes en prévoyant des actions concrètes associées à un suivi paritaire (employeur/syndicats et comités d'entreprise).

Construit sur la base de bonnes pratiques identifiées au sein des différents pays européens, cet accord concernera 56 600 salariés de Thales répartis dans 11 pays européens.

Yves Barou, DRH du groupe Thales, considère que l'accord européen IDEA est « la réponse adaptée pour accompagner le développement d'une entreprise de haute technologie comme Thales dont le succès repose sur l'excellence de ses équipes ». Cet accord « constitue une première expérience très réussie de négociation innovante et responsable recherchant des convergences européennes dans le domaine social/professionnel. La délégation syndicale européenne conduite par la FEM, a fait preuve dans cette négociation d'une ouverture et d'une grande responsabilité pour la mise en place d'une politique sociale européenne négociée. »

Pour Bart Samyn, secrétaire général adjoint de la Fédération Européenne des Métallurgistes, « cet accord, par sa richesse et son degré de précision, constitue un jalon dans la construction de l'Europe sociale. Cet accord européen démontre que les représentants des salariés ont un rôle important à jouer dans la gestion prospective des évolutions d'emplois ».

THALES



Communiqué à la presse

Le texte de l'accord IDEA est disponible sur le site Internet de la FEM : www.emf-fem.org

PRESS 23/2009

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à :
Rédacteur, Peter Scherrer, Secrétaire général de la FEM
Bart Samyn, Secrétaire général adjoint de la FEM + 32 2 227 1019
Isabelle Barthès, Senior Advisor, Politique d'entreprise +32 2 227 1012

La FEM est un organe représentatif défendant les intérêts des travailleurs de l'industrie métallurgique en Europe. La FEM dispose d'un mandat de coordination et de représentation externes des syndicats de la métallurgie ainsi que d'un mandat lui permettant d'engager des négociations au niveau européen.